

Dans un testament britannique de ma mère en Espagne, ma soeur a tout hérité. Elle a ainsi hérité d'une dette que ma mère avait envers moi. Je vais d'abord demander le remboursement de la dette à ma soeur et ensuite je vais faire opposition au testament. Est-ce qu'il y a un conflit entre mes deux actions.

Oui, il peut y avoir un conflit sérieux entre les deux actions

Dans la plupart des systèmes juridiques concernés (droit espagnol et droit anglais), demander le paiement d'une dette successorale à l'héritière peut être interprété comme une reconnaissance du testament.

Autrement dit :

- En réclamant à ta sœur le remboursement d'une dette en sa qualité d'héritière,
- tu risques d'être considéré comme acceptant les effets du testament,
- ce qui peut ensuite affaiblir, voire empêcher, une contestation du testament.

Pourquoi ?

Parce que juridiquement, tu agis comme si :

- le testament était valable,
- ta sœur était légitimement héritière,
- et la succession régulièrement transmise.

Or, contester un testament suppose en principe de ne pas en avoir accepté les effets.

En pratique, les risques sont :

- **Fin de non-recevoir** à ton action en nullité du testament
- ou argument très fort pour ta sœur : « *Il a reconnu le testament puisqu'il m'a demandé de payer* »

Existe-t-il des nuances ?

Oui, mais elles sont **techniques** :

- Tout dépend **comment** la demande est formulée
- Si elle est faite **sous réserves expresses**, par exemple :

« Sans reconnaissance de la validité du testament ni renonciation à toute action en contestation »

Même dans ce cas, **le risque n'est pas nul**.

Ce qui est généralement conseillé

1. **Ne pas agir comme si le testament était valide** avant d'avoir décidé de l'attaquer
2. **Contester d'abord le testament**, ou au minimum
3. Consulter un avocat spécialisé en successions internationales (UK / Espagne / UE)

Point clé à retenir

Oui, il y a un risque réel de conflit entre les deux actions,

et l'ordre dans lequel tu agis est crucial.

Si tu veux, je peux :

- t'aider à **clarifier la loi applicable** (britannique / espagnole / règlement européen),
- ou t'aider à **formuler une demande de remboursement juridiquement "prudente"**,
- ou te dire **quels arguments sont le plus souvent utilisés pour contester un testament britannique en Espagne.**